

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX.SB/W/207
14 mars 1980

Organe de surveillance des textiles

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SIXIEME REUNION (1980)^{1/}

L'Organe de surveillance des textiles se réunira à partir du lundi 17 mars. La réunion commencera à 10 heures à la salle B du Centre William Rappard.

Les questions à examiner sont les suivantes:

1. Adoption du projet de rapport de la cinquième réunion (TEX.SB/W/206).
2. Examen des notifications
 - A. Notifications en instance
 - a) CEE/Hong-kong - Article 4 (TEX.SB/511);
 - b) CEE/Thaïlande - Article 4 (TEX.SB/504);
 - c) CEE/Brésil - Article 4 (TEX.SB/506);
 - d) CEE/Macao - Article 4 (TEX.SB/507);
 - e) CEE/Pakistan - Article 4 (TEX.SB/508);
 - f) CEE/Inde - Article 4 (TEX.SB/509);
 - g) CEE/Bulgarie - Articles 7 et 8 (TEX.SB/510).
 - B. Rapport présenté conformément à l'article 11, paragraphes 11 et 12, par:
 - a) Corée (TEX.SB/493).

¹Cent-unième réunion de l'OST depuis sa création.

3. Débat sur les obligations en matière de notification qui découlent de l'article 11, paragraphes 11 et 12.
4. Poursuite du débat sur le catalogue des différences avec l'annexe B.
5. Autres questions.